

Pipaix, le 4 juin 2019

Chère Coopératrice, Cher Coopérateur,

Le Conseil d'administrateur intérimaire de la scrl Enercoop Belgique est heureux de vous inviter à l'**Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** de la coopérative qui se tiendra le **jeudi 20 juin 2019, à 18h30, au TOF Théâtre, rue de Charleroi 58, à 1470 Genappe.**

Pour la bonne organisation et pour assurer le démarrage effectif de l'assemblée générale à 18h30, vous êtes invité(e) à vous présenter au TOF Théâtre **à partir de 17h45** afin de procéder à la signature des présences, à l'enregistrement des procurations, à la remise des bulletins de vote.

La nouvelle équipe de 8 personnes qui se présente à vos suffrages a hérité de ce que nous pouvons bien appeler une pelote de laine ! Avec entrain et énergie, nous avons l'intention de rencontrer différents protagonistes qui nous aideront, nous l'espérons, à mieux comprendre l'historique d'Enercoop.be et à remédier au plus vite à ses difficultés ; nous nous apprêtons également à mettre en œuvre la solution de continuité que l'AGE du 26 avril 2019 a votée. Dans ce cadre, nous allons notamment travailler sur une modification des statuts et des pratiques dans le but de mieux correspondre aux valeurs portées par la fédération REScoop Wallonie et de nous conformer au nouveau Code des Sociétés. Nous comptons sur votre confiance et votre collaboration pour pouvoir effectuer ce travail le plus efficacement possible dans l'intérêt d'Enercoop.be et donc de nous tous, coopérateurs.

Les annexes au présent document vous seront envoyées dans les prochains jours. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension à l'égard de ce léger délai, dû à la complexité de mise en place de ce type de transition.

A l'ordre du jour

1. Approbation des PV des AG précédentes : AGO des 27.09.2017 et 20.12.2018 - AGE du 26.04.2019 (voir **annexe 0**)
2. Explication de la situation actuelle d'Enercoop Belgique, en ce compris la mise en place du conseil d'administration (CA) intérimaire et la problématique statutaire (voir **annexe 1**)
3. Vote sur les dérogations exceptionnelles aux statuts au vu de la situation particulière de la coopérative (un seul vote pour l'ensemble des dérogations) (voir **annexe 2**):
 - par rapport à la mise en place du CA intérimaire à l'initiative des administrateurs provisoires, avec confirmation des mandats par publication au Moniteur Belge
 - par rapport à la durée réduite du stage (article 18 des statuts), presté au sein du CA intérimaire, des candidats administrateurs issus d'Enercoop.be présentés à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2019 ; cette dérogation est associée à la proposition de limiter à un an (c.-à-d. jusqu'à l'AGO qui sera organisée en 2020) la durée du mandat des administrateurs qui seront approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2019
 - par rapport à la composition du CA présenté à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2019, qui par la nature du processus mis en place suite à la décision de l'AGE du 26 avril 2019 ne respecte pas l'article concernant la répartition des mandats selon les catégories de parts A, B, C (article 18 des statuts). **Par dérogation, tous les candidats qui recueilleront la majorité simple dans au moins une des catégories de parts seront considérés comme valablement approuvés.**
4. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31/12/2018 (voir **annexe 3**) : vote
5. Décharge aux administrateurs démissionnaires pour la période de janvier à septembre 2018 : vote
6. Présentation des candidats administrateurs pour un mandat expirant à l'AGO qui sera organisée en 2020 (voir **annexe 4**) - proposition d'une équipe avec engagement de chaque administrateur de mettre en œuvre la solution de continuité votée par l'AGE du 26 avril 2019 : vote sur les candidats
7. Divers : appel à intérêt et à compétences pour les groupes de travail « révision des statuts » et « développement futur d'Enercoop.be » (voir **annexe 5**).

L'Assemblée générale ordinaire n'est accessible qu'aux coopérateurs d'Enercoop Belgique ainsi qu'aux candidats administrateurs. Merci de vous munir de votre carte d'identité et du numéro repris sur votre première facture d'achat de part(s) (SO)

Pour faciliter l'organisation de l'AGO, il est demandé de s'inscrire préalablement en suivant le lien <http://www.enercoop.be/event/inscription-presence-physique-assemblee-generale-ordinaire-enercoop-be-2019-06-20-146/register>

Le vote électronique **n'est pas** organisé pour cette AGO du 20 juin 2019. Si vous ne pouvez y assister, il vous est possible de donner procuration à un autre coopérateur ou à un membre du CA transitoire coopérateur d'Enercoop.be (voir liste en **annexe 6**). Pour être valable, votre procuration devra reprendre les informations reprises dans le formulaire ci-joint en **annexe 7**. Vous devez la faire parvenir à votre mandataire avant le 20 juin et lui transmettre une copie de votre carte d'identité.

Conformément à la décision de la réunion du CA intérimaire du 27 mai 2019, chaque coopérateur (en ce compris les administrateurs intérimaires) **ne pourra pas détenir plus de 3 procurations**.

Pour terminer, produire de l'énergie renouvelable ne nous dispense pas de veiller à une utilisation rationnelle de l'énergie ... Pour cela (et pour limiter les problèmes de parking), je vous invite autant que possible à venir à pied, à cheval, à vélo, en bus (ligne 19 ou 365) ou à pratiquer le covoiturage pour venir à l'assemblée générale.

Dans l'attente de vous rencontrer lors de l'assemblée générale, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour le Conseil d'Administration,



Fabienne Marchal
Présidente du CA intérimaire